



## Contexte

L'habilitation électrique concerne aussi bien les électriciens que les non-électriciens.

**C'est-à-dire ?** Du personnel amené à travailler sur des installations électriques + du personnel amené à travailler au voisinage d'une installation électrique sous tension (peintres, agents d'entretien, etc.) ...

**Son but ?** Répondre à une obligation réglementaire. Prévenir les risques d'accidents électriques en formant les travailleurs aux règles de sécurité et aux bonnes pratiques. L'habilitation est délivrée par l'employeur après une formation adéquate et une évaluation des compétences, aptitude médicale vérifiée par le médecin du travail.

## Objectifs

Acquérir des notions sur les dangers de l'électricité et les moyens de s'en protéger.

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique ou non électrique au voisinage de pièces nues sous tension.

### Attention, il est faux de penser que...



**L'habilitation électrique va former ou « transformer » un non-électricien en électricien !**

Les agents inscrits à une formation doivent déjà être compétents techniquement et aptes pour exécuter les activités demandées. Les formations préalables à l'habilitation apportent uniquement des connaissances sur la prévention du risque électrique.

**Si un agent n'a pas toutes les connaissances techniques pour réaliser les tâches demandées, il devra suivre une formation technique complémentaire avant le stage d'habilitation.**

### COMMENT CHOISIR LA FORMATION ?

L'habilitation électrique se choisit en fonction de plusieurs paramètres.

Les questions à se poser :

- Quelles sont les tâches, type d'opération à effectuer, caractéristiques des installations... ?
- L'agent prédestiné à accomplir ces tâches possède-t-il la formation professionnelle / les compétences techniques nécessaires pour les réaliser ?

## Rappel périodicité

La norme NF C 18-510 recommande un recyclage **tous les 3 ans**.

Les agents concernés par un **recyclage en 2025** seront donc des agents formés en **2022**.

## A QUELLES TACHES CORRESPONDENT LES SYMBOLES ?

### HABILITATION ELECTRIQUE B0

#### Que puis-je faire avec une habilitation B0 ?

- Accéder à un local électrique basse tension.
- Réarmer un disjoncteur en basse tension s'il possède un indice de protection au minimum IP2X ou IPXXB.
- Remplacer une lampe en basse tension avec un indice de protection IP2X ou IPXXB
- Remplacer à l'identique des fusibles basse tension sur une installation IP2X ou IPXXB

Ces dispositifs ne doivent pas se situer dans des locaux à risques particuliers de choc électrique.

Attention au matériel détérioré → risque de contact direct → **Personne Habilitée !**

**Un agent habilité B0 ne peut effectuer aucune opération d'ordre électrique.**

#### Public visé

Peintres, menuisiers, maçons, agents d'entretien, manutentionnaires etc. opérant dans des zones de voisinage simple où existent des pièces nues sous tension mais ne réalisant pas d'opération d'ordre électrique.

Si besoin, l'agent B0 pourra être évalué au BE Manœuvre, qui permet de :

- Procéder à des manœuvres de matériel électrique par exemple pour réarmer un disjoncteur ou un relais thermique. Interdiction d'effectuer tout autre type d'opération que des opérations spécifiques de manœuvre.

### HABILITATION ELECTRIQUE BS

#### Que puis-je faire avec une habilitation BS ?

- Remplacer un interrupteur, une prise de courant à l'identique, une lampe même si l'indice de protection IP2x ou IPXXB n'est pas atteint.
- Raccorder un appareillage ou un équipement à un circuit en attente (volet roulant, chauffe-eau...).
- Remplacer un fusible Basse Tension à l'identique (ou autres interventions élémentaires sur des circuits terminaux de maxi 400 Volts et 32 ampères en courant alternatif).

Si besoin, l'agent BS pourra être évalué au BE Manœuvre, qui permet de :

- Procéder à des manœuvres de matériel électrique par exemple pour réarmer un disjoncteur ou un relais thermique. Interdiction d'effectuer tout autre type d'opération que des opérations spécifiques de manœuvre.

#### Public visé

Personnel technique amené à réaliser des tâches d'ordre électrique élémentaires.

#### Pré-requis

Connaissances et aptitudes techniques dans le domaine électrique.

## HABILITATION ELECTRIQUE B1 B2 BR BC

### Que puis-je faire avec une habilitation B1/ B2 /BR /BC ?

- B1-B2 : exécutant (B1) ou chargé de travaux (B2) sur les ouvrages ou installations électriques en basse tension (créer ou modifier une installation électrique, remplacer une armoire électrique...),
- BR : intervention générale d'entretien ou de dépannage sur une installation alimentée en basse tension (rechercher des pannes, remplacer les matériels défectueux, ...),
- BC : consignation (consigner une installation électrique, c'est-à-dire mettre hors tension une installation sur laquelle des personnes vont réaliser des travaux électriques)

### Public visé

Personnels électriciens appelés à réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques en basse tension ou dans leur voisinage, en tant qu'exécutants (B1-B1V), chargés de travaux (B2-B2V), chargés d'intervention de dépannage (BR) et chargés de consignation (BC).

### Pré-requis

**Disposer de compétences reconnues en électricité / électromécanique / électrotechnique** résultant d'une formation initiale et/ou d'une pratique professionnelle (ex : diplôme en électricité type CAP...).

## COMMENT LIRE LA CARTE D'HABILITATION D'UN AGENT DEJA FORME ?



### 1/ Exemple d'un agent habilité en B0 et BE Manœuvre :

Personnel	Symbole d'Habilitation et Attribut	Domaine ou Tension concernés	
<b>Travaux d'ord</b>			
Exécutant			
Chargé de chantier	BO	BT	
<b>Opérations d'e</b>			
Exécutant			
Chargé de travaux			
Chargé d'interventions BT			
Chargé de consignation			
Chargé d'opérations spécifiques	BE Manœuvre	BT	
Habilité spécial			
Document supplémentaire			

## 2/ Exemple d'un agent habilité B0, BS et BE Manœuvre :

Personnel	Symbole d'Habilitation et Attribut
Exécutant	B0
Chargé de chantier	
Exécutant	
Chargé de chantier	
Chargé d'intervention BT	BS
Chargé de consignation	
Chargé d'opérations spécifiques	BE Manœuvre
Habilité spécial	
Document supplémentaire	

Choisissez de positionner l'agent en **BS / BE manœuvre** le titre B0 sera validé au cas par cas par le formateur, si besoin est.